



# Conditions Générales de Prestation de Services

## Objet

Les présentes conditions définissent les relations commerciales entre Lauriane Goislot, secrétaire/assistante en matière de gestion administrative et commerciale, enregistrée sous le n°SIRET 97965532100011 en auto entreprise, et le Client.

Celles ci sont applicables à toute commande de prestation de service passées auprès de Lauriane Goislot et validées par la signature d'un devis.

## Devis et commande

Toute prestation devra faire l'objet d'un devis gratuit, et valable 1 mois. La signature du devis avec la mention "bon pour accord" sera considérée comme une commande ferme et définitive.

Le devis peut être complété par une annexe numérotée présentant les détails de la mission.

La signature du devis où apparaît le N° de l'annexe valide également cette dernière, qui devra être paraphée.

## Lieu

Lauriane Goislot réalisera ses missions dans ses locaux, ou dans les bureaux du Client après accord de chacun sur devis

## Durée / Délai

La durée de la mission ou le délai d'exécution sera indiquée sur le devis transmis au Client, et détaillée dans l'annexe numérotée.

Dans le cas où le client ne serait pas satisfait, il s'engage à en informer Lauriane Goislot dans un délai de 5 jours suivant la date de fin de mission. Passé ce délai, le prestation sera considérée comme dument exécutée. et le paiement devra être honoré.

## Indépendance

Lauriane Goislot et son client ne seront liés en aucun cas par une relation de mandat ou de société de fait.

Aucune des parties n'est habilitée à engager ou lier l'autre

## Tarifs

Les tarifs appliqués par Lauriane Goislot sont disponible sur demande, sur le site "laurianegoislot.wixsite.com/sai85". Un devis sur mesure sera établi pour toute prestation, en fonction de la demande du client.

Les tarifs ne sont pas soumis à TVA (article 293b du CGI) et sont révisables au 1er janvier de chaque année. Seul le devis peut justifier des tarifs de la prestation.

Toute décision de remise ou de réduction est valable uniquement pour le devis réalisé et ne saurait faire naître un droit pour des prestations postérieures.

## Engagements

Lauriane Goislot s'engage à réaliser la mission qui lui est confiée par le Client (indiquée sur devis) de la meilleure manière, et en respectant la réglementation et les normes en vigueur

Elle s'engage à proposer des délais les plus adaptés au client, dans la mesure de ses disponibilités.

Quoi qu'il en soit, Lauriane Goislot est tenue à une obligation de moyens et non de résultats.

De son côté, le Client s'engage à fournir l'ensemble des informations et documents dont Lauriane Goislot a besoin pour réaliser la mission, dans un délai raisonnable, ou précisé sur l'annexe du devis.

Tout retard de livraison de ces informations ou documents pourra entraîner la révision de la date de fin de mission sans que Lauriane Goislot en soit tenue pour responsable.

## Résiliation / Droit de rétractation ou d'annulation

Dans le cas d'une annulation de devis après la date de début de mission, la totalité de la prestation déjà effectuée devra être réglée (selon le tarif horaire consenti).

Chaque partie pourra résilier le devis signé sans préavis pour les deux raisons suivantes :

-en cas de manquement à l'une des conditions indiquées dans ce présent document.

-dans le cas où Lauriane Goislot ne serait plus en mesure d'assurer sa mission, pour cause réelle et sérieuse (maladie, accident...)

Dans le cas d'une mission régulière, la rupture du contrat pourra se faire sans justification, en respectant un préavis de 7 jours pour les prestations inférieures à 3 mois et 1 mois pour les prestations supérieures à 3 mois. Ce préavis sera facturé.

La partie souhaitant mettre fin au contrat adressera un courrier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception ou bien contre signature de remise en main propre.

## Cas de force majeure

La responsabilité de Lauriane Goislot ne pourra être mise en cause si la non-exécution ou le retard de l'exécution de l'une de ses obligations, décrites dans ces présentes conditions générales de vente, découle d'un cas de force majeure. Celle-ci s'entend de tout événement extérieur, imprévisible au sens de l'article 1218 du Code Civil.

Lauriane Goislot n'est pas responsable notamment en cas de d'incendie, inondations, interruption de la fourniture d'énergie ou d'ADSL/fibre, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves des transports, des services postaux.

## Modalités de paiement et pénalités de retard

Toute prestation ou mission fera l'objet d'une facture.

Le paiement de cette dernière devra être effectué dans un délai de 30 jours maximum. Le RIB pour paiement est indiqué sur la facture, et le paiement par chèque est accepté pour tout versement de moins de 200 €.

Dans certains cas, un acompte pourra être demandé au Client. Il devra systématiquement être stipulé sur le devis réalisé par Lauriane Goislot.

En cas de retard de paiement, une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée, à laquelle s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (conformément à l'article L.441-9 alinéa 5 et D 441.5 du Code de Commerce, ces sommes sont dues sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire).

Pour tout défaut de paiement aux échéances convenues, Lauriane Goislot se réserve le droit de suspendre son intervention jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Les conséquences éventuelles de ce retard seront à la charge exclusive du client.

## Confidentialité

Lauriane Goislot s'engage à ne divulguer aucune information, ni aucun document ou savoir faire relatifs au Client, auquel elle aurait eu accès dans le cadre de sa prestation. Cette engagement perdure après la date de fin de mission.

Dans le cas où elle communiquerait des informations ou éléments déjà présents dans le domaine public, dont elle avait connaissance avant la signature du devis, ou obtenus de manière légitime, Lauriane Goislot ne pourrait pas être tenue pour responsable de la divulgation.

Le client dispose d'un droit de modification et de suppression des toutes données personnelles qu'il aura communiqué à Lauriane Goislot, par simple demande écrite à l'adresse "goislot.lauriane@gmail.com"

## Responsabilité

Lauriane Goislot s'engage à mettre tout en œuvre pour prendre soin et protéger les fichiers (notamment informatiques) et autre documents/matériels qui lui seront confiés par le client pour la réalisation de prestations commandées.

Compte tenu des risques de dommages ou détérioration encourus, il appartient au client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance, et décharge en conséquence Lauriane Goislot de toute responsabilité.

En cas de détournement ou d'interception d'informations lors des transferts, notamment par internet, la responsabilité de Lauriane Goislot ne pourra être engagée.

Tout visuel / image / document commandé à Lauriane Goislot devient la propriété du Client au paiement de la facture correspondante.

Le Client assume donc toute responsabilité concernant les conditions d'utilisation, d'exploitation et de diffusion après réception. Lauriane Goislot ne saurait être tenue responsable d'une quelconque utilisation frauduleuse des textes, images et documents qu'elle aura rendu.

Les documents transmis à Lauriane Goislot par le Client en vue de la prestation restent la propriété du Client, qui en assume donc toute responsabilité, notamment d'utilisation.

Lauriane Goislot se réserve le droit de refuser tous travaux qu'elle jugerait contraires à l'honnêteté ou à la morale.

## Publicité

Lauriane Goislot pourra faire référence à sa mission sur ces réseaux sociaux, en gardant son client strictement anonyme. Toutefois, si le client l'accorde de manière explicite et par écrit, Lauriane Goislot pourra le nommer sur ses communications commerciales.

## Droit applicable et litiges

Toute question non traitée sur ces CGV ni sur le devis validé (comprenant l'annexe) de l'EI Lauriane Goislot, sont régies par la loi française.

En cas de litige, Prestataire et Client s'engagent à chercher en bonne intelligence une solution amiable.

En cas de désaccord majeur, le tribunal compétent sera celui du domicile du Prestataire, à savoir le tribunal de commerce de la Roche sur Yon.

